

Avis d'entrée en vigueur

1. Le conseil de l'arrondissement du Vieux-Longueuil a adopté le règlement suivant :

Objet	Adoption Entrée en vigueur
Règlement VL-2025-843 modifiant le Règlement VL-2025-839 relatif à l'urbanisme, afin d'assurer sa concordance au schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Longueuil	24 novembre 2025 23 mars 2026

2. Une copie de ce règlement peut être consultée à l'adresse Internet suivante : <http://www3.longueuil.quebec/fr/reglements-arrondissements> ou en faisant une demande à l'adresse courriel greffe.vl@longueuil.quebec. Pour information : 450 463-7013.

Longueuil, le 2 avril 2026.

Carole Leroux
Assistante-greffière